



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
16 juillet 2001  
Français  
Original: anglais

**Deuxième session ordinaire de 2001**

10-14 septembre 2001, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Cadres de coopération de pays et questions connexes**

**Deuxième cadre de coopération avec l'Indonésie (2001-2005)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction .....	1	2
I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable .....	2-10	2
A. La démocratisation du pays .....	2-6	2
B. Problèmes actuels .....	7-10	3
II. Résultats et enseignements tirés de la coopération antérieure .....	11-12	3
III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés .....	13-40	4
A. Réforme des institutions de gouvernement .....	14-25	4
B. Réformes des politiques en faveur des pauvres .....	26-32	5
C. Prévention des conflits .....	33-36	6
D. Liens entre l'assistance et le développement .....	37	7
E. Protection et gestion de l'environnement .....	38-40	7
IV. Modalités de gestion .....	41-45	7
A. Gestion du cadre de coopération .....	41-42	7
B. Liens avec les programmes multinationaux .....	43	8
C. Suivi, examen et évaluation .....	44	8
D. Stratégie et objectifs de mobilisation des ressources .....	45	8
 Annexe		
Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Indonésie (2001-2005) .....		9



## Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération (CCP) avec l'Indonésie (2001-2005) a été élaboré grâce à une série de consultations et d'échanges de vues approfondis avec les partenaires de développement dans le pays, à savoir le gouvernement, la société civile, la communauté internationale et les organismes des Nations Unies. Il s'agissait de faire en sorte que le CCP soit réellement conforme aux priorités nationales inscrites dans les domaines thématiques. Certaines de ces consultations, qui ont notamment pris la forme de débats avec les principaux acteurs et examens des initiatives passées et actuelles et qui se sont par ailleurs tenues parallèlement à l'examen du premier CCP, ont aidé à établir le deuxième cadre.

### I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable

#### A. La démocratisation du pays

##### Objectifs et priorités de développement

2. L'Indonésie est en pleine transformation; elle passe d'un régime autoritaire à une démocratie constitutionnelle, du fait du prince à l'état de droit, d'une administration centralisée et élitiste à une administration décentralisée et participative. La transformation des valeurs fondamentales et des fonctions des institutions politiques, économiques et sociales décisives appelle une démarche cohérente et clairvoyante.

3. Pendant près de 30 ans, avant que ne survienne la crise économique de 1997-1998, l'Indonésie a enregistré une forte progression de son revenu par habitant, qui s'est accompagnée d'une croissance de l'investissement étranger et national et d'un développement dynamique de l'industrie manufacturière et du secteur des services. La part de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté officiel s'est contractée, passant d'environ 60 % au milieu des années 60 à 12 % en 1996. Néanmoins, les mécanismes institutionnels et réglementaires fondés sur des règles, indispensables au bon fonctionnement d'une économie ouverte et compétitive sur le plan international, n'étaient pas suffisamment développés. En 1997-1998, l'activité économique s'est contractée de plus de 15 % au cours des six premiers mois. En outre, la proportion de pauvres est

passée de 12 % en 1996 à environ 25 % en 1998. Des troubles sociaux ont aussi éclaté dans plusieurs régions du pays.

4. Lors des élections générales de 1999, le peuple indonésien a nettement marqué sa préférence pour la démocratie, dans l'espoir d'un relèvement économique et afin d'offrir au pays une protection durable contre la pauvreté. C'est pourquoi les priorités nationales de l'Indonésie consistent désormais notamment à réaliser quatre objectifs de développement fondamentaux : a) affermir la démocratie; b) mettre l'économie sur la voie d'une croissance durable et équitable, en accélérant la réduction de la pauvreté; c) institutionnaliser les dispositifs nécessaires pour régler les conflits sociaux et ethniques; d) organiser la gestion de l'environnement avec une décentralisation des responsabilités de développement.

5. Les bases de la coopération en matière de développement avec l'Indonésie figurent dans les principes directeurs de l'action des pouvoirs publics adoptés par l'Assemblée consultative du peuple et dans le plan de développement promulgué par la Chambre des représentants. Ces textes fondamentaux reconnaissent que les réformes institutionnelles, le relèvement de l'économie, la lutte contre la pauvreté et la cohésion sociale supposent la réorganisation des pouvoirs publics. Compte tenu des priorités nationales, le PNUD, en collaboration avec l'équipe des Nations Unies, a mis la dernière main au bilan commun de pays (CCA), qui répertorie les quatre domaines thématiques suivants : réforme des institutions; relèvement durable et équitable; justice sociale et lutte contre la pauvreté; et prévention des conflits, réconciliation et reconstruction. Ces domaines ont déjà été intégrés au CCP et feront l'objet d'un examen plus poussé dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui sert de référence pour les programmes thématiques de l'équipe des Nations Unies. En outre, les thèmes fédérateurs figurant dans le bilan commun de pays et le Plan-cadre faciliteront la synchronisation des cycles de programmation des principaux organismes des Nations Unies, tels que le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

6. Dans le cadre des transformations qui s'opèrent actuellement en Indonésie, ces priorités de développement engagent le PNUD à concentrer ses ressources ordinaires dans quatre domaines, l'objectif étant d'aider l'Indonésie à élaborer et appliquer des politiques novatrices. Ces quatre domaines sont les sui-

vants : appui à la réforme des institutions; promotion de politiques en faveur des pauvres; renforcement des capacités aux fins d'un développement permettant de prévenir les conflits; et gestion de l'environnement.

## B. Problèmes actuels

7. La mise en place de changements cohérents, la légitimation des nouvelles institutions, conventions et pratiques ainsi que la refonte des institutions qui fonctionnent mal, comptent parmi les problèmes que l'Indonésie devra résoudre. Le cadre de coopération vise à apporter une contribution majeure aux efforts déployés par le pays pour mener à bien ces vastes transformations. Ce programme repose sur l'avantage comparatif qu'a acquis le PNUD en sa qualité de prestataire de services, fiable, ainsi que sur les perspectives offertes par d'autres organismes et programmes des Nations Unies qui mènent des activités en Indonésie.

### Réforme des institutions

8. L'expression « réforme des institutions » renvoie aux profonds changements devenus indispensables dans de nombreuses institutions indonésiennes, pour poursuivre le développement, consolider la démocratie, assurer une croissance durable et équitable et régler les conflits. L'un des enseignements importants tirés de la crise économique est que la croissance économique suppose non seulement des politiques bien conçues mais aussi des institutions solides.

### Pauvreté, communauté et conflit

9. Il ne fait guère de doute que le pouvoir d'achat d'un grand nombre d'Indonésiens a été brutalement ramené à un niveau de subsistance. L'un des problèmes essentiels est de savoir comment la réforme des institutions et de leur pratique pourrait réduire la vulnérabilité de la population à la détresse sociale et économique. En outre, aux facteurs qui ont toujours favorisé les conflits vient s'ajouter l'anxiété des couches dirigeantes face à l'avenir, étant donné qu'elles ont perdu leurs privilèges avant qu'un consensus n'ait été obtenu quant à la nouvelle répartition des tâches et des avantages. Le conflit est donc un trait permanent de la transformation en cours dans le pays.

### Gestion de l'environnement : ménager l'avenir

10. Chacune de ces trois préoccupations en matière de développement – les institutions de gouvernement, la croissance et les situations de conflit – a un effet redoutable sur l'environnement. Le transfert du pouvoir aux autorités locales fait partie intégrante de la réforme des pouvoirs publics. Toutefois, le risque est que ces réformes entraînent un pillage des ressources environnementales, ce qui exacerberait les conflits par la perte de contrôle des collectivités locales sur ces ressources.

## II. Résultats et enseignements tirés de la coopération antérieure

11. Le PNUD s'est distingué en Indonésie par sa capacité d'adapter rapidement son programme aux besoins du pays. Il a fait de la lutte contre la pauvreté le thème principal de son premier Cadre de coopération, tant en amont qu'en aval, alors que le Gouvernement optait pour des programmes directement ciblés sur l'éradication de la pauvreté. Afin de remédier aux effets combinés de la crise économique qui a touché l'Asie et de la crise sociale et politique intérieure, le PNUD a rapidement repensé sa coopération afin de concentrer ses activités sur le relèvement de l'économie et la réforme des pouvoirs publics. Ce changement d'orientation lui a permis de répondre aux nouveaux besoins mais également de cibler avec plus de précision son action. Les conclusions de l'examen de pays ont également permis de circonscrire davantage les domaines d'activité prévus. À ce titre, l'enseignement principal tiré du premier CCP est que, dans le contexte des nouvelles réformes qui ont cours en Indonésie, l'atout du PNUD est qu'il soutient l'élaboration de politiques et de stratégies en amont, en mettant l'accent sur les liens qui existent entre la pauvreté et la réforme des institutions de gouvernement.

12. En fournissant rapidement une aide pour tenter d'éteindre les incendies de forêt allumés en 1997 et dans le cadre de deux grandes initiatives faisant partie du premier CCP – le programme de relèvement des communautés et le programme d'appui à l'organisation d'élections –, le PNUD a démontré au Gouvernement indonésien et à la communauté internationale qu'il pouvait être un partenaire fiable, ce qui ne pouvait que les inciter à accueillir avec confiance les initiatives du deuxième CCP. Le PNUD a non seulement pu mobiliser les ressources de la communauté internationale

mais il a également concilié les intérêts des diverses parties et est resté à l'écoute de tous les acteurs. La « pause humanitaire » dans la province d'Aceh a permis au PNUD de s'engager résolument dans la prévention des conflits.

### **III. Objectifs, domaines d'activité et résultats escomptés**

13. Comme on le souligne plus bas, les programmes du deuxième CCP cherchent à assurer la cohérence des transformations en cours en Indonésie, l'objectif principal étant de réduire la pauvreté. Cet objectif suppose de coordonner les initiatives pratiques axées sur la décentralisation, le VIH/sida, l'égalité des sexes, et d'utiliser au mieux les technologies de l'information et des communications dans la lutte contre la pauvreté.

#### **A. Réforme des institutions de gouvernement**

14. Les insuffisances des institutions indonésiennes sont notoires. Par contre, on ne voit pas très bien quelle devrait être la structure de ces institutions une fois qu'elles auront été réformées pour pouvoir s'assurer la bonne gestion des affaires publiques. La bonne administration du pays suppose une intégration optimale de perspectives multiples dans l'organisation des pouvoirs publics. Le programme de réformes prévu dans le cadre du deuxième CCP vise à aider les diverses institutions publiques et les organisations de la société civile, tant aux niveaux national que régional, à faire des choix structurels avisés.

##### **Un partenariat pour la réforme des institutions**

15. Le PNUD a joué un rôle précurseur en parrainant, avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, un partenariat novateur pour la réforme des institutions de gouvernement en Indonésie. Le rôle directeur des autorités indonésiennes dans ce partenariat est assuré par la participation d'Indonésiens d'origine diverse au Conseil d'administration. Ce partenariat repose sur deux bases : premièrement, le mécanisme de dialogue et d'analyse des politiques, qui devrait faciliter un consensus sur une liste précise de réformes; et, deuxièmement, le Fonds indonésien pour la gouvernance, qui sert à coordonner l'aide des donateurs aux projets pilotes afin de démontrer l'utilité des

idées nouvelles. Il sert aussi à coordonner l'aide internationale, dont celle de la communauté internationale et d'organismes des Nations Unies autres que le PNUD.

16. Actuellement, le programme de ce partenariat concerne les domaines suivants : le droit et le pouvoir judiciaire, la fonction publique, les assemblées élues aux niveaux national et local, les organisations de la société civile et les médias, la direction des entreprises, et, depuis peu, les réformes dans le domaine de la sécurité publique. Par ailleurs, les initiatives de décentralisation et de lutte contre la corruption, qui recoupent des préoccupations dans d'autres domaines, sont considérées comme des composantes essentielles de la réforme des institutions de gouvernement.

##### **Initiatives concernant la réforme des institutions de gouvernement**

17. Le CCP sera doté d'un programme visant à aider l'Assemblée consultative du peuple à jouer un rôle historique en rédigeant la nouvelle constitution.

18. Dans le cadre du partenariat pour la réforme des institutions, le PNUD aidera la Chambre des représentants qui aura été élue, à s'acquitter de sa fonction législative, à superviser les mesures prises par l'Exécutif, et à examiner avec soin le budget de l'État afin de prendre en compte les aspirations et les intérêts du peuple.

19. S'inspirant du rôle qu'il a joué pendant les élections de 1999, le PNUD apportera son concours aux réformes électorales en menant de vastes campagnes pour faire connaître aux électeurs les enjeux des divers modes de scrutin, en aidant à choisir à bon escient le mode de scrutin le mieux adapté à l'Indonésie; et en consolidant les capacités de la nouvelle Commission électorale.

20. Le PNUD aidera les organisations de la société civile et les médias à suivre la réforme des pouvoirs publics, ainsi que les réformes accomplies par les organisations de la société civile et les médias eux-mêmes. Le PNUD espère pouvoir faire fond sur les travaux du programme de relèvement des communautés pour susciter un changement complet de modèle de relation entre l'État et la société civile dans une Indonésie démocratique.

21. La Banque mondiale a été désignée comme chef de file des réformes juridiques et judiciaires. Le PNUD

de son côté a lancé des programmes visant à soutenir la Commission des lois et la Commission nationale de médiation avant que cette décision n'intervienne. Au reste, il se donnera pour tâche de promouvoir, dans le contexte des affaires intérieures, le respect du droit international.

22. Le PNUD a amorcé le dialogue avec des représentants du secteur des entreprises indonésiennes dans toute sa diversité, l'objectif étant de convaincre le secteur privé de soutenir les réformes institutionnelles.

### **Autonomie régionale et décentralisation démocratique**

23. Il convient de noter que l'autonomie régionale est une préoccupation multisectorielle car elle est appelée à transformer la structure de la société indonésienne. Il s'agit en premier lieu de décentraliser les fonctions étatiques, notamment en matière budgétaire et financière. Pour garantir la viabilité des réformes institutionnelles, il faut analyser les tendances économiques et sociales profondes au niveau régional, et le PNUD le fera dans le cadre de ses activités.

24. Avec le partenariat pour la réforme des institutions de gouvernance, et en coopération avec les pouvoirs publics aux niveaux national et local, le PNUD cherche à renforcer durablement les réformes des institutions locales. Le programme sera fonction des besoins exprimés et sera inspiré par les initiatives locales, ce qui permettra d'améliorer la fourniture de services publics, d'accroître les moyens des institutions de planification régionales et de garantir la diffusion des enseignements tirés. À ce titre, le PNUD innovera en lançant et en soutenant des programmes de décentralisation cohérente.

25. L'appui du PNUD dans le domaine des institutions de gouvernement suppose des réformes institutionnelles mais également des changements fondés sur l'expérience positive acquise en Indonésie et dans d'autres pays, en ce qui concerne l'élaboration et la teneur des politiques suivies afin que la lutte contre la pauvreté figure toujours au premier rang des priorités.

## **B. Réformes des politiques en faveur des pauvres**

26. Le présent CCP continuera d'aider les organisations de la société civile à élaborer une démarche novatrice qui complète les filets de protection sociale et

améliore la qualité des services fournis aux usagers par les administrations publiques, le secteur privé et le mouvement associatif. Il reposera sur l'actuel programme de relèvement des communautés qui s'étend à de nombreuses collectivités locales dans diverses régions du pays. En outre, le PNUD aidera à diffuser les enseignements tirés des politiques suivies dans le cadre des activités menées sur le terrain avec les collectivités locales dans des situations concrètes de développement.

27. Parallèlement à l'intégration systématique d'un mécanisme de suivi dans tous les CCP, le PNUD mettra de nouveau l'accent sur le soutien en amont des politiques, ce qui permettra d'intégrer les CCP dans un modèle général de développement et de privilégier les effets d'entraînement intersectoriels. Reconnaissant qu'il faut des capacités d'analyse pour faire des choix avisés, le PNUD développera les connaissances et les compétences nécessaires pour aider le Gouvernement et les organismes chargés d'élaborer les politiques. En conséquence, le soutien des politiques en amont deviendra un objectif qui permettra d'accroître les capacités des pouvoirs publics et de faire connaître les possibilités et les choix en matière de politique, ce qui améliorera considérablement les moyens disponibles pour élaborer des stratégies.

28. Le service du PNUD chargé d'élaborer les politiques s'attachera à la fois à la qualité technique de l'analyse des politiques et au procédé adopté pour débattre des choix dans les assemblées élues. Il aidera à formuler clairement un modèle à long terme de développement cohérent et à dégager un nouveau consensus en matière de développement par le dialogue.

29. À cet égard, le PNUD apporte actuellement son aide à l'Agence de coordination des activités de lutte contre la pauvreté nouvellement créée en veillant à ce que l'élimination de la pauvreté ne soit pas dissociée de la politique économique plus générale et fasse partie intégrante de la politique sociale du pays. Cet objectif nécessitera une évaluation menée séparément de l'impact sur les pauvres des diverses politiques suivies et impliquera l'intervention des partenaires sociaux. Cette nouvelle agence de coordination s'attachera essentiellement à sensibiliser les équipes dirigeantes – à tous les niveaux – aux problèmes des plus démunis. À cet égard, le rapport national sur le développement humain constituera un outil de base pour défendre et promouvoir les mesures prises en faveur des pauvres, aux niveaux national et régional.

30. Avec la mondialisation, les dirigeants sont tenus de rendre compte à la communauté internationale de l'accomplissement de leurs obligations et du respect des engagements qu'ils ont pris lors des conférences internationales. Le PNUD, avec son programme d'aide à la formulation des politiques, prend les devants en mettant en place des politiques qui permettront au Gouvernement indonésien de respecter ses engagements internationaux – zone de libre-échange de l'ASEAN, par exemple – tout en veillant à ce que les politiques suivies visent bien la défense des intérêts des pauvres. Le PNUD dispose de tous les outils requis pour aider l'Indonésie à s'occuper des questions qui relèvent à la fois de l'intérêt national et de ses obligations internationales.

31. La mondialisation donne une nouvelle raison d'être à la coopération technique entre pays en développement (CTPD). Jusqu'à présent, cette coopération visait le simple transfert d'un savoir-faire technique, mais l'économie nationale s'intégrant de plus en plus à l'économie mondiale, le champ des possibilités qu'elle offre n'a encore été que très peu exploré. La télématique permettra à l'Indonésie de brûler les étapes avec l'adoption du commerce électronique et de l'administration en ligne, grâce à des programmes mutuellement profitables avec d'autres pays d'Asie. En outre, des mesures renforcées seront prises pour lutter contre la pauvreté et l'inégalité économique dans le pays en aidant la population à accéder à l'information. Dans cette optique, le PNUD aidera à la diffusion des pratiques optimales pour l'élimination de la pauvreté.

32. Face aux conséquences possibles de l'épidémie de sida aux niveaux national et local, le PNUD appuiera les mesures de prévention et d'information prises pour faire bien comprendre aux dirigeants le coût de l'épidémie sur le plan économique et sa dimension sociale liée à la vulnérabilité des pauvres, par le renforcement des capacités des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux.

### C. Prévention des conflits

33. Les communautés en conflit restent souvent au centre de la problématique du développement. Les conflits étaient jusqu'à présent souvent considérés comme des événements exceptionnels justifiant des réponses ponctuelles prises dans l'urgence et non comme étant étroitement liées au changement. On a indiqué plus haut qu'il y avait discontinuité entre les

mesures d'assistance et de relèvement d'une part, et les programmes de développement d'autre part. Une plus grande continuité entre les réactions aux situations de crise et les actions de développement devrait inculquer aux acteurs une volonté de prévention qui aurait raison du risque de recrudescence des conflits. En matière de prévention et de gestion des catastrophes, le PNUD aidera les pouvoirs publics à renforcer les mesures prises. Il cherchera par ailleurs à instaurer un lien entre les responsables de la réaction aux effets des catastrophes, du développement et de l'aide humanitaire et d'autres partenaires, dont le système des Nations Unies.

34. De ce fait, les programmes de réformes des institutions du gouvernement, l'élimination de la pauvreté, la croissance économique équitable et la gestion prudente de l'environnement sont essentiels pour prévenir les conflits ou empêcher leur extension. Le programme relatif aux communautés et au conflit est au cœur des liens de complémentarité avec d'autres programmes du cadre de coopération, et c'est là sa principale caractéristique. Il devrait notamment en résulter de souples possibilités d'aménagement du territoire, de règlement des conflits au niveau local et de meilleures relations entre les organisations de la société civile et les autorités gouvernementales locales menant à une meilleure planification.

35. Quant au redressement après conflit, des programmes opérationnels seront mis en place pour aider à la reprise économique et le relèvement social. Ils donneront lieu à de nombreuses consultations approfondies auprès de la population qui a été impliquée dans le conflit ou qui en a souffert, de façon à prendre en compte leur opinion et leurs priorités. Dans la plupart des cas, on optera pour une approche intégrée du développement régional, même s'il est nécessaire de bien adapter chaque action de redressement aux circonstances particulières qui y ont donné lieu. La participation importante de la population locale et sa consultation ainsi que le renforcement des capacités pour la définition des priorités et la prise de décisions au niveau local viendront en complément. On pourra avoir recours aux organisations non gouvernementales telles que le programme de relèvement des communautés, au gouvernement local ou encore à des entrepreneurs privés en qualité de partenaires de la mise en oeuvre. En outre, le PNUD, comme par le passé, collaborera avec le système des Nations Unies pour les opérations de pré-

vention des conflits, par le truchement des centres de documentation de l'ONU.

36. Pour la prévention des conflits dans les régions ayant déjà vécu un conflit, les questions d'égalité entre les sexes deviennent une question de réforme institutionnelle, montrant bien les liens qui existent entre les différents domaines d'activité du deuxième cadre de coopération. La phase de reconstruction d'une société offre la possibilité d'impliquer les femmes dans les structures administratives des collectivités locales, telles que les conseils de village, de leur offrir l'accès à l'information et aux ressources et de développer les organisations de femmes.

#### **D. Liens entre l'assistance et le développement**

37. L'ensemble des programmes devrait également comprendre l'intégration des perspectives de politiques et de programmation aux échelons national et local, sur la base d'une meilleure compréhension de l'expérience internationale acquise dans le traitement des crises et des conflits. Le PNUD sera le chef de file de la mise en oeuvre des ressources requises pour les politiques liées aux conflits. Les facteurs de risque et la vulnérabilité de certains groupes de population n'en seront que mieux pris en compte, engendrant un comportement plus équitable et plus juste.

#### **E. Protection et gestion de l'environnement**

38. En Indonésie, l'une des plus grandes réserves naturelles au monde, toute menace pour l'environnement non seulement compromet les chances d'instaurer un développement durable pour les générations futures d'Indonésiens mais met également en péril le patrimoine mondial que représente l'environnement, de par son impact sur les précipitations et sur l'absorption des gaz à effet de serre.

39. Le programme du cadre de coopération, mis en oeuvre sur la base de ces idées, a deux objectifs : a) institutionnaliser la gouvernance en matière d'environnement (en complément des réformes globales) pour parvenir à une exploitation équitable et durable des ressources naturelles et de l'environnement, et b) rendre à la communauté internationale la confiance qu'elle accorde aux capacités de gestion avisée de

l'Indonésie grâce à son adhésion aux conventions et protocoles et par l'aide fournie régulièrement par le Fonds pour l'environnement mondial.

40. L'un des résultats escomptés du programme est la création d'un consortium pour la gestion décentralisée de l'environnement et des ressources naturelles. Établi sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du Partenariat pour les réformes et la gouvernance, le consortium adoptera une approche identique et comptera des personnes issues d'entités nationales et de l'ensemble des donateurs. Ses objectifs majeurs seront calqués sur le mandat du Conseil national pour le développement durable, dont on attend la création très prochaine. Ce conseil aidera à améliorer l'élaboration des politiques et la coordination des programmes entre ministères et organismes en matière de développement durable en Indonésie. Le consortium sera chargé de mettre au point de nouveaux cadres d'élaboration des politiques, de renforcer les capacités régionales de gestion de l'environnement, et d'appuyer les réformes par l'organisation de tribunes telles que Rio+10 et le Rapport national sur le développement durable.

### **IV. Modalités de gestion**

#### **A. Gestion du cadre de coopération**

41. Dans la mise en oeuvre du cadre de coopération avec l'Indonésie, le PNUD impliquera fortement les principales parties prenantes de la société civile, du secteur privé et du Gouvernement, et préconisera et utilisera des stratégies de gestion axées sur les résultats pour les activités de programmation concertée. La sélection des projets se fera selon les critères suivants : bonne prise en main nationale et participation active à la conception et à la mise en oeuvre, importance accordée à l'établissement de partenariats pour la promotion de réseaux, net avantage accordé à la coopération du PNUD, et impact à long terme au-delà des simples bénéficiaires immédiats.

42. Étant donné la situation particulière de l'Indonésie, et bien que l'exécution soit essentiellement du ressort du pays, le PNUD pourra être amené à apporter son aide, en collaboration avec le Gouvernement, dans certaines régions. Le bureau du PNUD en Indonésie a été amené à assumer de nouvelles responsabilités importantes dans l'appui aux programmes de qualité dans le cadre de l'exécution par les entités na-

tionales, mais avec un fort soutien administratif, financier et opérationnel de la part du PNUD. De plus, le PNUD a ouvert la voie dans le recours aux organisations non gouvernementales, comme c'est le cas avec le programme actuel de relèvement des communautés, et gère un nombre considérable de projets exécutés par les entités nationales et un nombre croissant de projets en exécution directe. Le PNUD, conscient de l'importance de ses services de conseil, va développer ses capacités sur place dans ce domaine. Il va également renforcer ses propres capacités ainsi que celles du Gouvernement à gérer l'exécution nationale et l'exécution directe.

## **B. Liens avec les programmes multinationaux**

43. Les liens entre les programmes de pays du PNUD et les programmes de coopération régionale PNUD-ASEAN seront étudiés plus à fond, les deux organisations présentant des domaines d'activité communs : gouvernance démocratique, respect de l'environnement et politique économique. L'échange des expériences vécues et des pratiques optimales sera inestimable pour le développement de l'Indonésie au cours de la période du cadre de coopération. Le PNUD continuera d'appuyer les liens entre le programme de réforme et de redressement national et l'évolution constante de l'environnement extérieur.

## **C. Suivi, examen et évaluation**

44. Pour chaque examen annuel, examen à mi-parcours et évaluation auquel il sera procédé, le PNUD s'appuiera sur les consultations menées auprès des principaux partenaires et bénéficiaires pour réévaluer et améliorer sans relâche les procédures. Un examen sera prévu à mi-parcours du cadre de coopération, pour évaluer les performances et réorienter s'il y a lieu le programme et la gestion. Les enseignements tirés de cet examen seront répercutés sur l'élaboration et la révision de projets. Les examens du cadre de coopération seront effectués sur la base du cadre de résultats stratégiques du PNUD et de son rapport annuel axé sur les résultats, qui serviront de critères pour suivre les progrès réalisés.

## **D. Stratégie et objectifs de mobilisation des ressources**

45. Les ressources de base du PNUD seront utilisées comme capital de lancement permettant de financer les phases d'identification, d'élaboration et de démarrage des projets pour lesquels la participation aux coûts reste impossible dans l'immédiat. Pour l'Indonésie, l'objectif de mobilisation de ressources du PNUD est de 5/1 (soit 5 dollars de participation aux coûts pour chaque dollar du montant cible pour l'allocation des ressources de base). On compte que ce mode de répartition des ressources non seulement renforcera l'action du PNUD dans le pays mais permettra d'établir un consensus et de solides partenariats entre les principaux acteurs du développement.

## Annexe

## Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour l'Indonésie (2001-2005)

<i>Source</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Remarques</i>
<b>Ressources ordinaires du PNUD</b>		
Montant estimatif du report	14 7	Report des MCARB 1, des MCARB 2 et des allocations antérieures au titre des services d'appui administratifs et opérationnels.
MCARB 1.1.1	9 1	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
AEPP/AST	1 111	
<b>Total partiel</b>	<b>25 07</b>	
<b>Autres ressources du PNUD</b>		
Participation du Gouvernement aux coûts	-	
Participation de tierces parties aux coûts	12 00	(Comprend les ressources provenant des donateurs et du Gouvernement)
Fonds administrés par les PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds, dont :	117 00	
Gouvernance	50 00	
Programme de relèvement des communautés	30 00	
Prévention des conflits	15 00	
FEM	15 00	
Protocole de Montréal	7 00	
<b>Total partiel</b>	<b>129 00</b>	
<b>Total général</b>	<b>154 07</b>	

*Abréviations* : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base.

<sup>a</sup> Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.